



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER. A. X. BERNE

## ABONNEMENTS

Un an : Six mois :

Suisse . . . . 6 fr. 3 fr.

autres pays . . 10 » 5 »

On s'abonne à tous les bureaux d'poste

Paraissant tous les vendredis à Bienne

Prix du numéro 10 centimes

## 1887-1888

Quelques heures encore, et l'année 1887 aura sui. Nous laissons aux journaux politiques le soin d'apprécier ce qu'elle a pu produire d'heureux ou de néfaste pour l'humanité et de tirer, des événements de la politique internationale qui se sont déroulés sous nos yeux, des prévisions de paix ou de guerre, c'est-à-dire, de bonheur ou de malheur pour l'avenir. Fidèle au rôle modeste que nous nous sommes donné, nous devons nous borner à passer brièvement en revue, au point de vue de la Fédération horlogère, les parties du programme général qui ont été réalisées et celles beaucoup plus nombreuses, qui n'ont pu encore être offertes à l'étude des différents organes de l'association.

L'organisation de la Fédération, après avoir cherché sa voie durant la première période, a pris une direction de laquelle elle paraît ne pas devoir dévier. Les ouvriers, groupés par corps de métier, d'un côté ; les exportateurs, fabricants et chefs d'atelier de l'autre, telles sont les deux catégories d'intéressés qui viennent unir leurs bonnes volontés et leurs énergies, dans ce but ardemment désiré par tous, *la rénovation de notre chère industrie horlogère*.

Pour l'atteindre, ce but, il faut tout d'abord, assurer la paix intérieure, régler les conflits qui peuvent surgir dans notre ménage industriel et les rendre de plus en plus rares par l'adoption de mesures d'ensemble mettant un arrêt à la baisse des salaires, substituer enfin l'arbitrage à la guerre et l'émulation féconde qui développe les sources de la richesse, à la concurrence sans limite, cause générale d'apauvrissement et de misère. Un pas immense a été fait dans cette voie ; le principe de la conciliation étant proclamé, la Fédération aura la force de repousser victorieusement les assauts des démolisseurs de toutes catégories qui ont intérêt

à échapper aux règles d'honnêteté qu'elle veut établir dans les transactions commerciales ou à trasiquer, en dehors de son contrôle, des gains des travailleurs.

Mais si, au point de vue intérieur, la bienfaisante action de la Fédération s'est déjà fait puissamment sentir, si nombre de conflits ont été prévenus ou équitablement réglés, si un frein puissant a pu être mis à la baisse des salaires, son action, au point de vue de la situation générale de notre commerce et des mesures à prendre pour y apporter des améliorations successives, ne s'est pas manifestée encore d'une manière bien tangible.

Le temps a manqué d'ailleurs et les questions de ménage ont absorbé une activité qu'il eût fallu pouvoir dépenser au profit de nos plus sérieux intérêts généraux. Et puis, l'organisation fédérative, malgré les excellentes intentions qui ont guidé ses dévoués agents, est loin encore d'avoir acquis cette cohésion et cette unité, sans lesquelles les plus généreux efforts sont stériles. On hésite encore, on ne se sent pas suffisamment soutenu... c'est qu'il manque cette force invincible du nombre, devant laquelle toutes les résistances céderont et qui seule peut puiser en elle-même les ressources de diverses natures qui sont nécessaires à la marche et au développement de tout mouvement populaire.

C'est aux ouvriers qu'incombe principalement la tâche de poursuivre le travail de propagande auquel ils s'étaient livrés avec tant de succès au début. 12,000 des leurs sont aujourd'hui groupés autour du drapeau de la Fédération, que ce nombre soit doublé dans l'année qui va s'ouvrir et la Fédération pourra affronter toutes les tempêtes.

Jusqu'ici, le Comité central, né d'hier il est vrai puisque sa constitution date du 2 octobre, a dépensé un temps considérable à s'occuper d'un conflit qui a pris, au cours de son développement, une importance hors de proportion avec les inté-

## ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne

» de l'étranger . . . 25 »

Minimum d'une annonce 50 centimes

Les annonces se paient d'avance

Bureaux : Rue Neuve 38<sup>a</sup>

rêts qui étaient réellement en jeu. Il importe qu'à l'avenir, le pouvoir supérieur de la Fédération soit mieux armé pour la lutte contre les intrusions étrangères qui détournent son activité de son véritable objectif et lui prennent, au profit de questions secondaires, un temps que réclament les questions qui passionnent l'ensemble de notre famille horlogère. Cette expérience ne sera pas perdue ; elle a révélé la nécessité d'adopter une procédure uniforme pour l'examen et le règlement des conflits, et de mettre en dehors de la sphère d'action de la Fédération, toute catégorie d'adhérents obéissant à des influences extérieures.

Le Comité central, va se trouver en présence de la partie sérieuse de sa mission ; à la période de tâtonnements qui accompagne toujours les débuts d'un fonctionnement nouveau, doit succéder une période de réelle activité, de travail fécond, d'initiatives courageuses, de mesures énergiques et efficaces. Mais il faut avant tout, assurer le fonctionnement financier de l'association et faire appel aux ressources pécuniaires de ses membres ; cela en attendant qu'une demande de subvention fédérale, appuyée par 30,000 signatures, établisse devant les hauts conseils de la nation — très sympathiques d'ailleurs au but de la Fédération — que l'entreprise en présence de laquelle on se trouve, revêt tous les caractères d'une entreprise d'utilité nationale.

Les statuts généraux de la Fédération, donnent au Comité central les compétences dont il a besoin pour pouvoir travailler efficacement à la réalisation du but de l'association, en prenant toutes les mesures propres à sauvegarder les intérêts spéciaux de l'industrie horlogère à l'intérieur et à l'extérieur. C'est une mission d'honneur qui a ses responsabilités et ses périls mais qui aura ses gloires et ses récompenses. Elle est en de bonnes mains et c'est avec confiance que nos populations industrielles attendent de voir à

l'œuvre, les hommes auxquels elle a remis le soin de ses intérêts les plus considérables.

Assuré de la vive sympathie et de l'appui effectif de toute la partie pensante de la nation, le Comité central saura mettre son courage et son savoir faire à la hauteur des nécessités qui ont donné naissance au mouvement fédératif. Que les divers syndicats lui viennent en aide, en se consacrant dans un esprit d'union, de concorde et de paix, à l'organisation intérieure de la Fédération et l'année dont nous saluons l'aurore, sera féconde en résultats heureux pour la prospérité de l'industrie qui nous fait vivre.

Tel est notre vœu le plus cher !

En le formulant, nous nous sentons pressé de remercier nos lecteurs pour la bienveillante sympathie qu'il nous ont témoignée et que nous les prions de nous continuer encore.

Nous exprimons aussi notre vive gratitude à nos collaborateurs dévoués, leur demandant la permission de leur dire à tous: Au revoir !

Fort de l'appui des uns et des autres, nous continuerons à remplir de notre mieux et avec un nouveau courage, le rôle modeste qui nous incombe dans ce grand combat que la Fédération horlogère livre aux ennemis du dedans et du dehors de notre prospérité économique !

### L'autonomie de la Fédération horlogère.

Sur le point de passer le seuil de l'année 1888, la Fédération horlogère ne peut manquer à l'usage traditionnel d'un rapide examen de conscience et d'une ligne de conduite à se tracer pour l'année prochaine.

L'examen de conscience est vite fait: Comme résultats il donne: Manque d'unité de vues, manque de confiance en soi-même, manque de discipline, manque de dévouement, tous cela résultant pour la plus grande part du fait que la Fédération horlogère n'est pas suffisamment autonome.

Qu'allons-nous faire en 1888?

Poursuivre le travail ébauché en 1887, corriger les déféctosités de nos premiers plans, profiter au mieux de l'expérience acquise. Avant tout, nous allons poser le principe de la Fédération horlogère autonome, indépendante, maîtresse chez elle, car si elle ne peut pas être tout cela, elle ne sera pas.

Nous prétendons que les intérêts de l'horlogerie sont beaucoup trop spéciaux, pour qu'ils puissent être sauvegardés par une organisation représentant les intérêts généraux de l'industrie suisse. Qu'il s'agisse d'intérêts ouvriers ou d'intérêts patronaux, il faut nécessairement une classification des industries, chacune de celles-ci ayant des exigences propres. Comment trouver une formule commune à toutes, alors que les intérêts et les besoins sont pas les mêmes ?

Comme démonstration pratique de cette théorie, nous poserons cette simple question :

Quelle est en Suisse, l'association d'intérêts généraux, soit dans le domaine commercial et industriel, soit dans le domaine ouvrier, qui poursuive le but de la Fédération horlogère ou puisse aider celle-ci à atteindre ce but ? Notre programme peut-il être rempli

en quoi que ce soit, est-il même touché par l'Union suisse du commerce et de l'industrie, en ce qui concerne la question commerciale, par l'Union des métiers ou le Secrétariat ouvrier, en ce qui concerne la question ouvrière ?

Nous répondons hardiment non ! Nous disons et plus énergiquement encore, non, lorsque nous entendons parler d'une affiliation à la Caisse de réserve suisse, car cette affiliation enlèverait à la Fédération horlogère ce qui peut et doit faire sa force: *L'autonomie* !

Nous prétendons être nous-mêmes et rester nous-mêmes. Quant à notre droit à l'existence comme association, il est basé sur le droit à l'existence d'une des premières industries de la Suisse et de ceux qui doivent vivre de cette industrie.

L'autonomie et les moyens de l'exercer, voilà quel doit être le don de joyeux avènement de l'année 1888, pour la Fédération horlogère !

30 décembre 1887.

James PERRENOUD.

—\*—

*Chaux-de-Fonds*, le 20 décembre 1887.

*Au haut Conseil fédéral de la Confédération suisse, Berne.*

Monsieur le Président et Messieurs,

Dès le mois de septembre 1886, la Société intercantonale des industries du Jura, préoccupée des graves inconvénients qui résultent pour l'industrie horlogère du manque d'entente et d'union entre les industriels de cette branche, lesquels luttent les uns à côté des autres ou même les uns contre les autres, au lieu de grouper leurs forces et leurs intérêts dans une action commune contre la concurrence étrangère, préoccupée également de la situation économique des ouvriers horlogers dont l'abaissement continual des salaires met en danger l'existence, a cherché à apporter un remède au mal dont souffrent et les industriels et les horlogers ouvriers.

Constatant que les prix de vente des montres allaient en s'abaissant sans que les exigences de la concurrence étrangère ou même la demande de prix plus bas sur les marchés étrangers, aient imposé cette baisse constante, que dès lors cette tendance ruineuse pour l'industrie horlogère n'est que la résultante de conditions intérieures dont la réglementation devient possible, la Société intercantonale a provoqué le groupement des forces industrielles de la région horlogère; patrons et ouvriers se sont formés en syndicats professionnels, réunis en une association fédérative administrée par un Comité central, mi-partie patron et mi-partie ouvrier.

Commencée en septembre 1886, l'œuvre était suffisamment avancée en juillet 1887 pour que des statuts ayant été adoptés et un comité étant nommé, la Fédération horlogère pût marcher de ses propres forces et commencer le travail qu'elle s'est imposée.

Pendant la période d'organisation, une partie des frais et ceux du secrétariat permanent en particulier, ont été supportés entièrement par la caisse de la Société intercantonale. Cette caisse est en fort déficit de ce chef-là et ne peut continuer ses subsides à notre œuvre.

Notre champ d'action est très vaste, car non seulement nous devons l'étendre sur une industrie comprenant près de quarante mille patrons et ouvriers et disséminée sur une grande étendue de territoire, mais nous avons à suffire aux frais de services très coûteux, surtout celui des renseignements.

A cet égard, nous nous référons au rapport ci-annexe de la Société intercantonale (pages 9 et 16). Nous joignons de même un exemplaire de nos statuts généraux.

Aujourd'hui, Monsieur le Président et Messieurs, l'organisation si nécessaire à l'industrie horlogère est achevée et l'entreprise qui a fonctionné depuis quelques mois en rendant d'incontestables services, pourrait en rendre de plus grands, si elle n'était compromise par le côté financier. Notre caisse et non seulement vide, elle est débitrice de quelques milliers de francs à la Société intercantonale et à des particuliers qui lui ont fait des avances.

En ce moment-ci plus que jamais les habitants des cantons industriels de la Suisse romande ont besoin de la protection matérielle de la Confédération, nous croyons qu'il nous est permis, Monsieur le Président et Messieurs, de vous exposer cette situation particulière et de vous demander un appui financier pour une œuvre d'utilité publique d'un caractère absolument spécial et nouveau. Le but que nous poursuivons ne peut être rempli par aucune des sociétés existant actuellement et subventionnées par la Confédération. Nous sommes entrés dans le domaine pratique et il serait fâcheux que nous ne puissions pas continuer notre travail après le 1<sup>er</sup> janvier prochain, faute des fonds nécessaires pour poursuivre notre but.

Nous vous prions instamment dès lors, Monsieur le Président et Messieurs, de bien vouloir nous accorder une subvention fédérale de six mille francs et vous assurons de nos sentiments de haute et distinguée considération.

Au nom du Comité central  
de la Fédération horlogère suisse :  
Le Président, Le Secrétaire,  
Robert COMTESSE. James PERRENOUD.

### La réforme consulaire.

(Fin.)

Dans tous les pays industriels, on réclame actuellement du corps consulaire une activité plus grande en ce qui touche aux intérêts économiques nationaux, notamment l'envoi de rapports commerciaux plus complets et plus fréquents, tous les trimestres ou même tous les mois au lieu d'un unique rapport annuel, et l'appui donné aux entreprises de nature à contribuer au développement des exportations. Ces désirs étant manifestés en Angleterre, en Espagne, en France, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Autriche, en Italie, est-il extraordinaire que les mêmes préoccupations se soient emparées d'une partie des industries et des métiers suisses ? Assurément non.

Mais quelle est la situation faite par l'organisation consulaire au commerce d'exportation en Suisse et à l'étranger ? En Suisse, sur 90 et quelques offices consulaires, nous recevons une moyenne annuelle de 40 et quelques rapports commerciaux. C'est peu, doit-on reconnaître. La plupart des pays étrangers ont une représentation beaucoup plus étendue, c'est-à-dire possèdent 4, 5, 6, 7, 8 fois plus de consuls que la Suisse. Une grande importance est attachée aux rapports qu'ils doivent fournir et les exigences à cet égard augmentent sans cesse. Voilà pour le premier point.

Quant à l'initiative de nos consuls touchant les institutions propres à développer notre commerce national, elles sont nulles. Tout au moins la Confédération n'a-t-elle pas encore eu l'occasion d'appliquer la décision prise, en décembre 1884, par les chambres fédérales dans les termes que voici : « S'il se forme à l'étranger des chambres de commerce suisses, des agences commerciales, des dépôts d'échantillons ou des bureaux de renseignements ayant pour but de travailler, d'une

manière désintéressée et égale pour tous, au développement du commerce et de l'industrie nationaux, la Confédération peut, sur leur demande et après examen de la requête, leur accorder un appui financier et autre, si cet appui lui paraît nécessaire. » A l'étranger, au contraire, il en est autrement. La France, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne ont créé des chambres de commerce, des dépôts d'échantillons et des musées commerciaux sur les principales places de l'étranger. Déjà d'heureux succès ont couronné ces entregrises dont une vive émulation tend à accroître chaque jour le nombre.

Si l'opinion des cercles intéressés suisses est ainsi fixée sur les buts qu'il paraît désirable d'atteindre, elle ne l'est pas en ce qui a trait aux moyens d'exécution. La motion dont nous avons parlé réclamait l'institution de consuls de « commerce » et ce n'est que sur les observations présentées dans le cours de la discussion qu'on a substitué à ce mot celui de « carrière », qui répond à l'idée qu'on voulait exprimer. Il existe en effet deux catégories de consuls, celle des « consuls de commerce », appelés aussi consuls élus ou honoraires, que ne perçoivent que des émoluments déterminés par un tarif et sont libres de s'occuper d'affaires particulières, et la catégorie des « consuls de carrière », qui touchent un traitement fixe et auxquels l'exercice d'une autre profession est interdite.

Les deux catégories de consuls ont leurs avantages et leurs inconvénients et elles se complètent sans s'exclure. C'est pourquoi on réclame simultanément dans divers pays l'extension de l'un ou l'autre des deux systèmes, suivant les circonstances. Les consuls de commerce ont pour eux la connaissance pratique des affaires et l'avantage de ne presque rien coûter à la caisse de l'Etat ; de leur côté, les consuls de carrière disposent d'une culture générale plus étendue, rendue nécessaire par l'exercice de fonctions judiciaires, et le mérite de ne pas être liés dans leurs rapports économiques par des considérations d'intérêts personnels. Cette dernière circonstance explique pourquoi les consuls de commerce sont en général opposés aux consuls de propagande commerciale, tandis que les consuls de carrière ont, en général également, provoqué la fondation de ces utiles entreprises, là où elles existent.

Les adversaires des consuls de carrière, qui se recrutent surtout parmi les maisons déjà représentées à l'étranger, reconnaissent cependant qu'une amélioration de l'état de choses actuel est, en Suisse, une nécessité absolue. Ils ont proposé pour y remédier, avons-nous vu par la décision de la chambre de commerce suisse déjà mentionnée, de confier des missions spéciales à des « chargés d'affaires ». Comme, toutefois, les chargés d'affaires sont des agents diplomatiques, dont ils constituent la quatrième et dernière classe, on peut se demander en quoi l'augmentation du nombre des fonctionnaires diplomatiques pourrait servir les intérêts du commerce ? Serait-ce par la conclusion de traités de commerce ! Mais, dans les circonstances actuelles, ces traités peuvent facilement être conclus par l'entremise des représentants que les pays les plus reculés entretiennent dans les principales villes d'Europe. Au point de vue purement commercial, l'attribution du caractère diplomatique ne servirait donc pas efficacement les intérêts qu'on se propose de défendre. Pour cela, des représentants consulaires rendraient de plus précieux services.

Si on ne veut décidément pas de consuls de carrière — et ici nous devons remarquer que les traités avec certains pays imposent l'obligation d'en nommer, — on peut se rapprocher sur la création « d'attachés commer-

ciaux », secrétaires consulaires spéciaux, auxquels seraient réservés certaines attributions particulières touchant aux intérêts économiques nationaux. Une des raisons que l'on fait valoir en faveur de ce système est qu'un attaché commercial coûterait la moitié moins qu'un consul de carrière (10 à 12,000 fr. au lieu de 20 à 25,000 fr. en moyenne). Cet argument n'est pas sans valeur ! Est-il déterminant ? En 1848, la Suisse attacha un commissaire d'émigration au consulat du Havre, sur la demande de celui-ci. Déjà l'année suivante un conflit de compétence obligea le dit commissaire à démissionner. N'est-il pas à craindre que si l'attaché commercial ne soigne les intérêts qui lui sont confiés, il ne s'élève des conflits, et que, si, au contraire, il les néglige, son utilité soit nulle ? Nous posons cette question sans la résoudre. Quant à nous, il nous paraît que la nomination de cinq consuls de carrière — ce qui suffirait actuellement — serait préférable à celle de dix attachés commerciaux, étant donné que la dépense serait égale, tandis que la balance des avantages pencherait fortement du côté des premiers.

G.

## COMITÉ CENTRAL

Le Comité central de la Fédération horlogère aura, au « Bielerhof » à Bienne, le 2 janvier 1888, une séance très importante. L'ordre du jour est composé comme suit :

1<sup>o</sup> Organisation. Question des ressources financières. Budget général pour 1888. Budget du secrétariat pour 1888. Plan général d'activité. Fixation des contributions financières des syndicats. Perception des cotisations.

2<sup>o</sup> Jugement du conflit de Granges.

3<sup>o</sup> Divers.

Les convocations pour les membres ouvriers portent en outre ce qui suit :

Veuillez bien envoyer, avant le 31 décembre au secrétariat, l'état exact de vos recettes et dépenses dans la question fédérative, de manière à pouvoir établir un nouveau plan de perception des cotisations et à constater quelles sections ont payé la cotisation de 50 centimes fixée en 1887 et pour combien de membres. Ceci afin de ne reconnaître dans la Fédération que les sections s'acquittant de leurs engagements et d'après le chiffre des cotisations payées, pouvoir établir la représentation à laquelle ces sections ont droit.

## NOUVELLES DIVERSES

**Courgenay.** — Nous recevons la communication suivante :

Dimanche, 25 décembre, MM. les fabricants d'horlogerie de Courgenay étaient invités à une réunion convoquée par les soins du comité de la Société ouvrière.

Avec grand plaisir on constate la présence de 10 fabricants sur 12 que compte la localité ; par un vote unanime, ils ont décidé de former une section syndicale de la Fédération horlogère. Séance tenante un comité d'initiative de 5 membres a été nommé pour l'élaboration des statuts.

Le dit comité est composé de MM. Jos. Comment ; Jos. Varrin ; Aug. Desbœufs ; Emile Landry ; Jules Laissie.

**Sonceboz.** — Pour témoigner sa satisfaction à tous les employés et ouvriers de la fabrique d'ébauches de Sonceboz, la direction de cet établissement a versé à la caisse de secours de son personnel la somme de fr. 1000. Merci aux généreux donateurs.

**La Société suisse des typographes et la Caisse de réserve.** — La Société des typographes de la Suisse allemande vient de procéder à un vote par sections, sur la question d'entrée dans la Caisse de réserve suisse.

Malgré une active propagande, organisée dans toutes les sections par les partisans de la Caisse de réserve — on sait que le président, M. Riesen, et d'autres membres du Comité central sont typographes — la proposition d'entrée a été rejetée avec une majorité d'environ cent voix.

Déjà dans son numéro du 16 courant, l'organe officiel des typographes : *Helvetische Typographia* publiait une remarquable correspondance, démontrant l'insuffisance des ressources financières de la Caisse de réserve et préconisant l'autonomie de l'association des typographes.

Espérons que nos ouvriers horlogers comprendront enfin qu'il ne peut y avoir avantage pour eux, à entrer dans une organisation qui a évidemment un intérêt majeur à faire appel à leur argent pour constituer un capital qui n'existe pas encore, mais qui ne pourrait, en retour, leur assurer une aide quelconque, qu'avec la partie de cet argent qui n'aurait pas été dépensée ailleurs.

La résolution des typographes sera, espérons-le, le dernier coup porté aux sympathies que la Caisse de réserve rencontrait encore chez quelques membres des syndicats horlogers. Elle a, à ce point de vue, une importance qui nous a engagé à la signaler aux membres de la Fédération horlogère.

**Brevets d'invention.** — Sur 14 brevets d'invention délivrés en Allemagne à l'industrie horlogère de septembre 1886 à octobre 1887, sept brevets, soit la moitié, ont été obtenus par des maisons établies en Suisse.

**Commerce des déchets d'or et d'argent.** — En exécution de la loi fédérale du 17 juin 1886 sur le commerce des déchets d'or et d'argent, le département fédéral du commerce a délivré le registre prescrit par l'art 1<sup>er</sup> de la loi, à M. Antony Roesgen, acheteur, fondeur et essayeur, à Genève.

**Conseil national.** — La motion suivante a été déposée sur le bureau dans la séance du 23 courant :

Les soussignés, considérant qu'un grand nombre d'Etats possèdent ou préparent une législation sur le travail, dont les principes concordent avec ceux de la législation suisse sur cet objet, proposent :

Le Conseil fédéral est invité à se mettre en rapport avec les Etats pour régler, par voie de traités internationaux ou par une loi internationale les points suivants :

- 1<sup>o</sup> La protection du travail des mineurs.
- 2<sup>o</sup> La limitation du travail des femmes.
- 3<sup>o</sup> Le repos hebdomadaire.
- 4<sup>o</sup> La journée normale de travail.

Signé : Decurtins. Favon.

**Les ouvrages d'or et d'argent.** — L'*Officiel* contient un décret du président de la République française relatif aux ouvrages d'or ou d'argent, qui intéressent le commerce de notre région. En voici les dispositions :

« Un poinçon spécial dit « de retour » est créé pour les ouvrages d'or ou d'argent de fabrication française réimportés. Ce poinçon sera également appliqué sur les objets qui, primitivement marqués des poinçons d'exportation, sont ensuite livrés à la consommation intérieure.

En cas de réexportation d'ouvrages d'or ou d'argent de fabrication étrangère, la marque « du charançon » apposée à l'importation continuera à être oblitérée, mais elle ne sera plus remplacée par le poinçon d'exportation la « tête de Mercure ».

**Arrêté du Conseil fédéral**

*relatif au contrôle des boîtes de montres d'or et d'argent destinées à l'Angleterre. (Du 24 décembre 1887.)*

Le Conseil fédéral suisse, vu l'article 1<sup>er</sup> de la loi fédérale concernant le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent, du 23 décembre 1880, et l'article 8 du règlement d'exécution du 17 mai 1881;

faisant en outre usage de la compétence que lui donne la disposition complémentaire ajoutée par la loi fédérale du 21 décembre 1886 à l'article 2 de la loi fédérale du 23 décembre 1880 concernant le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent;

sur la proposition de son département du commerce et de l'agriculture;

arrête :

1. Pour les boîtes de montres d'or portant l'indication de titre 18 c ou 0,755, ou ces deux indications ensemble, et pour les boîtes de montres d'argent portant l'indication de titre 0,935, ou sterling silver 0,935, le contrôle est obligatoire.

Les indications de titre doivent être encadrées.

2. Les boîtes de montres d'or et d'argent destinées à l'Angleterre et portant l'une des indications de titre ci-dessus ne peuvent recevoir le poignçon officiel que lorsque l'essai pratiqué sur chacune d'elles a fait constater que tant dans leur ensemble que dans leurs parties séparées et soudées, y compris les cuvettes, elles sont réellement au titre indiqué, sous réserve des dispositions de l'article 4 du règlement d'exécution du 17 mai 1881 relatives aux appliques et ornements placés extérieurement.

Le poignonnage des anneaux est obligatoire.

3. Le fabricant qui présente au poignonnage des boîtes de montres destinées à être exportées en Angleterre en fera la mention expresse sur la déclaration prescrite par l'article 2 du règlement d'exécution du 17 mai 1881.

4. Le poignonnage des ouvrages mentionnés au chiffre 2 du présent arrêté doit s'effectuer de la manière suivante :

*pour le titre or 18 c ou 0,755* : par deux empreintes du poignçon « grande Helvétia » et une empreinte du poignçon « petite Helvétia »;

*pour le titre argent 0,935* : par deux empreintes du poignçon « grand ours » et une empreinte du poignçon « petit ours ».

Ces empreintes doivent être frappées dans les fonds et dans les cuvettes. Une instruction du département fédéral du commerce et de l'agriculture fixera d'une manière précise comment les indications de titre et les poignons devront être disposés pour former un dessin régulier et uniforme.

Les anneaux or destinés aux boîtes à 0,755 et les anneaux argent destinés aux boîtes à 0,935 porteront, les premiers deux empreintes du poignçon « petite Helvétia », les seconds deux empreintes du « petit ours ».

Pour le poignonnage des autres parties de la boîte, il n'est rien changé aux dispositions actuelles.

5. Si des boîtes d'or ou d'argent présentées au contrôle ne répondent pas au titre indiqué en tenant compte de la tolérance accordée pour les essais par l'article 2 de la loi du 23 décembre 1880, les bureaux doivent procéder conformément aux dispositions légales et réglementaires.

6. Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 24 décembre 1887.

Au nom du Conseil fédéral suisse,  
Le président de la Confédération :

DROZ.

Le chancelier de la Confédération :  
RINGIER.

**Arrêté du Conseil fédéral**

*concernant le poignonnage des anneaux de montres. (Du 24 décembre 1887.)*

Le Conseil fédéral suisse, sur la proposition du département fédéral du commerce et de l'agriculture, arrête :

1. L'arrêté du Conseil fédéral du 4 novembre 1884 supprimant le poignonnage facultatif des boucles de montres (anneaux), est rapporté.

2. Le 2<sup>e</sup> alinéa du chiffre 1<sup>o</sup> de l'article 5 du règlement d'exécution concernant le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent, du 17 mai 1881, est remplacé par le texte suivant :

*« Si la demande en est faite, le poignon pourra aussi être apposé sur l'anneau, à condition : a. que cet objet soit massif, b. qu'il porte la marque du fabricant. »*

3. L'article 9 du dit règlement d'exécution reçoit l'adjonction suivante :

*« La taxe du poignonnage pour les anneaux est fixée comme suit :*

*Anneau or . . . fr. — 05.*

*Anneau argent . . . » — 02½. »*

4. Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 24 décembre 1887.

Au nom du Conseil fédéral suisse,  
Le président de la Confédération :

DROZ.

Le chancelier de la Confédération :  
RINGIER.

— \* —

**CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES**

St-Imier, le 21 décembre 1887.

Monsieur le rédacteur,

La lecture du N° 51 de la *Fédération horlogère* contenant le compte-rendu du Congrès syndical des faiseurs d'échappements, tenu à Bienné le 4 courant, me suggère quelques réflexions assez tristes ; tristes non-seulement parce que ce Congrès a décidé une manière d'adhésion à la Caisse de réserve suisse — chose qui ne serait pas si la *Fédération horlogère* avait sa caisse à elle — mais surtout pour cause du peu de participation des sections à ce congrès, qui n'a que trop bien révélé, la faiblesse d'organisation du métier auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Cependant les planteurs d'échappements ancrés et cylindres, peuvent et doivent, par leur nombre considérable, former un des syndicats les plus compacts de notre *Fédération*. Cela n'est pas puisque *six sections* seulement se rendent à un congrès où se discutent des choses de la plus haute importance ! Ce qui frappe le plus ; ce qui a lieu d'étonner, c'est la non participation du canton de Neuchâtel. Le Locle et la Chaux-de-Fonds ne sont-ils pas organisés ? Pourquoi ces sections ne se font-elles pas représenter à ces congrès ? Cette attitude demande une explication et la présente n'a pas d'autre but.

Une autre chose, bien platonique il me semble, sera de venir déclarer après coup, que l'on ne veut pas de la caisse de réserve quand on ne veut ou ne peut se mettre en mesure de s'opposer à une adhésion.

Et les Bayards, la Côte-aux-Fées, le Val-de-Ruz dont les habitants sont en majeure partie des planteurs d'échappements sont-ils organisés ? A-t-on seulement tenté de les organiser ? Veut-on rester éternellement dans la période d'organisation ? Elle durera tant qu'on voudra si l'on ne demande des explications à ceux qui se sont chargés de cette partie de la tâche. Des sections organisées dès le début du mouvement ont le droit de poser ces questions. Elles sont en期待ative par le fait de la non organisation de contrées entières ; elles ne peuvent réagir contre la baisse

des prix et devant cette absence de bons résultats, les menaces de défactions se produisent. Notre métier, plus qu'aucun autre, demande à être organisé complètement ; la partie des plantages n'exige pas d'être faite sur place, elle se prête à être expédiée à vingt lieues à la ronde et c'est ce qui se fait sur une grande échelle. A l'heure qu'il est, les centres où l'organisation est complète souffrent économiquement ; ils sont à la merci des régions qui ne sont ou qui ne veulent pas s'organiser. En présence de cet état de choses, en présence du peu d'efforts qui se font en ce moment, un congrès ouvrier à bref délai est nécessaire.

Recevez, Monsieur le rédacteur, mes cordiales salutations.

C. D.

Bienné, le 28 décembre 1887.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous communiquer quelques renseignements, lesquels seront suffisants pour faire disparaître tout mal entendu ou débat, au sujet du bulletin de marche de la pièce 12 lignes relaté dans votre numéro du 9 décembre.

Cette pièce n'a pas été réglée en vue d'obtenir un bon résultat aux différentes positions, ce n'était autre chose qu'un simple posage et à ces conditions-là le résultat était plus que suffisant.

C'est justement là une lacune que je désire vous faire remarquer, c'est qu'une partie des fabricants d'horlogerie de notre localité s'imaginent que parce qu'une montre est plus ou moins soignée, elle doit nécessairement obtenir un bulletin de marche, sans qu'auparavant on ait pris la peine de faire régler la pièce soigneusement dans les positions, avant de la soumettre à l'observation d'un bureau.

Il suffit pour cela de constater qu'une moitié des pièces observées dans un bureau cantonal durant l'année écoulée n'ont pas obtenu de bulletin par le seul fait que la presque totalité de ces pièces n'ont pas été soumises à un réglage dans les positions ; il n'est que juste qu'un travail non achevé reçoive ce résultat-là.

Il est dans l'intérêt des fabricants d'horlogerie de faire tout ce qui dépend d'eux pour obtenir le meilleur résultat possible.

C'est là la loi du progrès.

A. WILLE-ROULET, régleur.

**AVIS**

L'accueil bienveillant que la *Fédération horlogère* a reçu de notre population industrielle, nous fait envisager qu'il peut être utile à la cause de la rénovation horlogère que le journal paraisse deux fois par semaine.

*Le prix de l'abonnement restera le même, soit 6 francs par an.*

Nous réservons, dans chaque numéro, une place pour un résumé des nouvelles générales qui intéressent notre pays et nous commencerons la publication d'un feuilleton attrayant pour la famille. Nous aurons aussi plus de place pour les communications relatives à l'activité déployée par les différents syndicats.

Les annonces concernant les offres et demandes d'employés ou d'ouvriers en horlogerie, continueront à jouir d'un prix de faveur et seront insérées à raison de 10 centimes la ligne ou son espace.

L'administration du Journal

**LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE.**

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

## CONTREFACON DE MARQUE DE FABRIQUE

La fabrique de boîtes de montres

**SCHLATTER & FLOTRON**  
à Madretsch

signale aux intéressés à l'industrie horlogère le fait que sa *marque de fabrique* — une locomotive — étant souvent imitée, elle livrera à la rigueur des tribunaux les individus coupables de cette contravention.

### UNE RÉCOMPENSE

sera donnée, après jugement rendu, à toute personne qui fournira à la maison sus-nommée, des renseignements exacts et précis sur les contrevenants.

160

**ARNOLD HUGUENIN**

45, Rue du Progrès, 45

CHAUX-DE-FONDS

## HORLOGERIE COMPLIQUÉE

Répétitions quarts et minutes, avec tout genre de complication, grandes sonneries quarts et minutes, quantièmes perpétuels, chronographies avec compteurs minutes.

287

### Actuellement disponibles

quelques sav. 18 k. rouge, répétition quarts et chronographe vue.  
" " 18 k. contrôle anglais, répétition quarts et automate.  
" " 18 k. " " minutes et chronographe.  
une 18 k. " " " [phé compteur.  
" 18 k. rouge, répétition minutes, chronographe vue et quantième perpétuel.

Toutes mes répétitions sont réglées aux températures et peuvent obtenir des bulletins à l'observatoire

### ÉTUDES D'AVOCAT ET DE NOTAIRE

**MM<sup>es</sup> H. HODLER & J. STEFFEN**

19, Rue Neuve BIENNE Rue Neuve, 19

Renseignements juridiques et commerciaux. Représentation dans les faillites. Procès. Encaissements. Recouvrements. Passation d'actes. Rédaction de contrats d'association et autres. Ecritures consciencieusement tenues de toutes affaires se rattachant à l'exercice de nos professions.

199

H. HODLER & J. STEFFEN.

## FABRIQUE DE JOYAUX

EN TOUS GENRES

pour mouvements d'horlogerie

299

en un mot, tout ce qui se fait en pierres pour le mouvement de la montre, pour boussoles, télégraphes, distributions d'eau, etc., etc.

**L.-E. JUNOD**  
à LUCENS (Suisse)

Maison fondée en 1850, occupant plus de 800 ouvriers

Récompensée à Londres en 1862 et à la Chaux-de-Fonds en 1881

VENTE EXCLUSIVEMENT EN GROS AUX MARCHANDS DE FOURNITURES

Envoi de prix-courants sur demande

Achat de diamants, rubis, saphirs, chrysolithes et grenats bruts

## FABRICATION NATIONALE du MÉTAL CHIMIQUE

Ce métal chimique, par sa composition et ses propriétés, est l'imitation parfaite de l'or. — Sa durée est incontestable.

Cette invention nouvelle, due à une longue expérience de la matière, offre à l'acheteur l'avantage de posséder, à un prix minime, un objet de luxe.

Se travaille en horlogerie et bijouterie.

**ED. BOURQUIN**  
à FLEURIER (Suisse)

Seul fabricant de la montre en métal chimique

Marque « L'UNION » déposée

### Montres pour tous pays

#### REPRÉSENTANT SPÉCIAL :

**F.-L. BARBEZAT**, Promenade, 1, CHAUX-DE-FONDS

Attestation concernant le métal chimique :

« Ayant essayé plusieurs boîtes de montres dites métal chimique, prises indistinctement dans l'assortiment du fabricant M. Ed. BOURQUIN, de Fleurier, je puis déclarer que cet alliage, ainsi préparé, est tout à fait inattaquable par les acides, particulièrement par l'acide nitrique à 38° Bé. Je le crois, en conséquence, capable de remplacer avantageusement le plaqué or.

Délivré à la Chaux-de-Fonds le 23 novembre 1887.

284

**MICHAUD**, essayeur juré fédéral. »

## FABRICATION DE BIJOUTERIE

### ET D'HORLOGERIE

Spécialité de  
**REMONToirs**  
en or,  
argent  
et métal  
**PIÈCES**  
de rechange

**Aue. WEBER**

A BIENNE

CHAINES  
CLEFS  
ET MÉDAILLONS  
en or,  
argent  
et  
doublé

Chronomètres, chronographies simples et avec compteurs à minutes

Répétitions et secondes indépendantes, montres sans aiguilles.

Seul représentant pour la Suisse de la fabrique de pendules et régulateurs de G. LEUENBERGER, à Langnau.

### OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

**Lina NADENBOUSCH**

**GROS BIENNE DÉTAIL**  
Diamants, Rubis, Chrysolites et Grenats

IMPRIMERIE

## NOUVEAU PRESSVEREIN DE BIENNE

Rue Neuve 38 a BIENNE Rue Neuve 38 a

Se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et à des prix avantageux de tous les travaux typographiques les concernant, tels que : Statuts de sociétés, registres d'établissement, registres à souches de toutes sortes, bordereaux, factures, cartes d'adresse, étiquettes pour cartons et autres, lettres de voiture, en-têtes de lettres, enveloppes, bulletins d'envoi et de remboursement, cartes de convocations, memorandums, etc., etc.

Fabrication mécanique  
de  
**BOITES de MONTRES**  
EN PLAQUÉ OR  
à tout titre et en tous genres  
**ROBERT GYGAX**  
St-IMIER  
Téléphone 28

## NOUVELLE MONTRE POUR DAME

### MOUVEMENT GARANTI

dans une boîte en or contrôlée, de construction nouvelle, munie  
d'un *cache-poussière*.

Système de montage permettant d'économiser de l'or, d'obtenir  
une forme de boîte plus élégante,  
protégeant le mouvement et soutenant la boîte

Fabriquée par

**EUGÈNE MONNIER** **FRITZ JEANNERET**  
Horloger Monteur de boîtes  
CHÂUX-DE-FONDS

MODÈLES DÉPOSÉS 280

MANUFACTURE D'HORLOGERIE POUR TOUS PAYS  
PROCÉDÉS MÉCANIQUES 6  
COMMISSION — EXPORTATION



**Georges FAVRE-JACOT**  
LOCLE (SUISSE)

EXPORTATION

## FABRIQUE D'HORLOGERIE



SPÉCIALITÉ  
de

Remontoirs or  
12 et 13 lignes

POUR DAMES

**LEON GAGNEBIN-DU-BOIS**  
ST-IMIER  
(Suisse)



EXPORTATION

## FABRIQUE D'HORLOGERIE

PAR PROCÉDÉS MÉCANIQUES

Spécialité de Remontoirs au pendant  
SYSTÈME INTERCHANGEABLE

**AEBY & CIE**  
MADRETSCH, près BIENNE (Suisse)

Médailles aux expositions de Philadelphie, Paris, Rome,  
Chaux-de-Fonds, Bienne, Amsterdam et Anvers  
Mention de 1<sup>re</sup> classe à l'exposition nationale de Zürich 1883

53

## P. F. COURVOISIER

USINE POUR MÉTAUX PRÉGIEUX  
Pasquart, BIENNE

Achat de lingots or et argent contrôlés

Timbres et tirages de répétitions  
**S. CHAPPUIS - BÜHLER**  
PONTS-DE-MARTEL

146

## FABRIQUE D'HORLOGERIE

Spécialités pour la France, l'Espagne et l'Italie  
HORLOGERIE SOIGNÉE

**ALFRED MONTBARON**  
St-IMIER (Suisse)

7

FABRIQUE DE CADRANS PAILLONNÉS  
198 sous cristal  
Spécialité de Fantaisie genres nouveaux  
ÉMAUX GENRES LIMOGES  
Emaux variés pour or et argent  
Cloisonnés et Mosaïques

**VINCENT FILS & CIE**  
MONTILIER près MORAT \*  
Émailage de Fonds et Bijouterie sous cristal  
NIEL, APPLIQUÉS  
Peinture artistique d'après photographie pour boîtes de montres, cadans bijouterie et orfèvrerie

EXPORTATION

FABRIQUE 29

BOUCLES, PENDANTS ET CANONS OLIVES  
Anneaux sur acier, métal ou plaqué orAnneaux argent massifs et  
plaqué argent

COURONNES

Formes en tous genres

**J. UEBERSAX**

10, rue Jaquet Droz, CHAUX-DE-FONDS

Mention honorable à l'Exposition nationale d'Horlogerie en 1881

FABRICATION D'AIGUILLES DE MONTRES  
en tous genres**JEAN CORBAX**  
Rue de l'Hôpital 94 d, BIENNEAiguilles poire depuis 6 lignes à 28 lignes.  
Bel assortiment en aiguilles poire anglaises, espagnoles et américaines.  
Aiguilles dessins variés, de toutes grandeurs  
» gothiques, de 14 à 22 lignes, dorées et bleues.  
» Louis XV, gravées, depuis 8 à 26 lignes.  
» chronographe, avec grandes secondes.  
» à secondes, de toutes grandeurs, soignées et ordinaires.  
Petits et grands quantièmesDécoupage d'olivettes et de porte-charnières de toutes grandeurs.  
Ouvrage soigné à des prix modérés. 82

FABRICATION DE BOÎTES DE MONTRES

PLAQUÉ OR

à tous titres et genres 226

**EMILE PEFFELI**

GENÈVE

Spécialité de 5  
MONTRES SOIGNÉES  
POUR DAMES  
Ancres et Cylindres de 8 à 13 lignes  
DIPLOME MÉDAILLE  
Zürich 1883 Anvers 1885

**HRI THALMANN**  
Rue Neuve 64 b BIENNE Rue Neuve 64 b

DÉCORATIONS DE BOÎTES ET CUVETTES  
or et argent

Monogrammes, Sujets et Reproduction de Portraits

taille douce et émail

Peinture sur émail

JOAILLERIE, FILETS, TOURS D'HEURES

en tous genres

NIEL, APPLIQUÉS

taille douce en couleur  
et sur guilloches

Polissage

et FINISSAGE

de boîtes

et cuvettes

or

et argent

C

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

J

W

HORLOGERIE SOIGNÉE  
Répétitions minutes de toutes grandeurs  
CHRONOGRAPHES COMPTEURS

**GOY-BAUD**

Vallée de Joux — SENTIER — (Suisse)

RATTRAPANTES

275

Spécialité de Quantièmes perpétuels

Fabrication d'Horlogerie

Spécialité  
de  
MONTRES  
pour  
DAMES

**J. AEGLER**

Vignoble - Eebberg

BIENNE

RÉGULATEURS  
et  
RÉVEILS  
Grand Choix  
Prix réduits

TELEPHONE

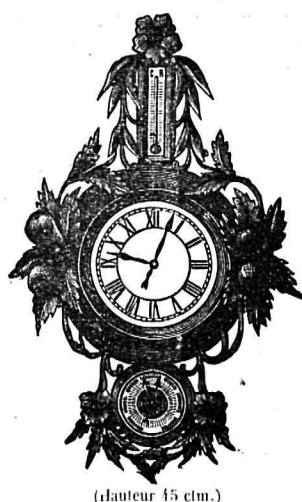
Café zur Fernsicht

Schönste Uebersicht der Alpenkette Stadt Bie  
und Umgebung.

TELESCOPE

FABRICATION D'HORLOGERIE  
**JOANNOT-BALTISBERGER, BERNE**

Spécialité  
de  
Pendules et Montres  
à nouveaux  
cadreux  
lumineux



(Hauteur 45 cm.)

Montres-Boussoles  
nickel  
et argent  
(brevetées)

CONDITIONS AVANTAGEUSES A MM. LES NÉGOCIANTS EN HORLOGERIE

PENDULES  
CADRES SCULPTÉS  
contenant :  
Baromètre anéroïde  
et  
THERMOMÈTRE  
Grand  
Cadran lumineux

EXPORTATION  
pour  
tous pays

278

NOUVELLES MACHINES A COUDRE

perfectionnées  
de la Cie

**WHITE** à Cleveland  
(Amérique-du-N.)

la plus douce, rapide, élégante et solide de toutes les machines à coudre connues à ce jour, ainsi que des machines du système « **Singer** » perfectionné, des meilleures fabriques de l'Europe. Grandes facilités de paiement, 3 fr. par semaine ou 10 % d'escompte au comptant.

Huile fine pour machines à coudre ; soie, fil, aiguilles pour tous les systèmes. — Machines à main, double piqûre, depuis 45 fr. net.

**BIENNE**      **Seul Dépôt**      **BIENNE**  
**KLOETI-BEUCLER**, Mécanicien

88, Rue de la Gare, 88

**ETABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE**

Achat de cendres et lingots sur essai  
Fente de déchets de toute nature  
et essayeur de matières or et argent

**AUFRANC & CIE**  
BIENNE

Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois  
Creusets de toutes espèces

**GROS ET DÉTAIL**

57

Clouterie, Ferronnerie et Quincaillerie. Articles de Bâtisse

**ARNOLD BENZ**  
61, Rue Haute, BIENNE

Spécialité de fil de fer recuit, du n° 0 au n° 12 P. L. pour monteurs de boîtes. — Chaises à vis. — Manches de limes et de burins. — Laiton en fil, en barres et en planches. — Pointes pour caisses d'emballage. — Ustensiles de cuisine, de ménage et de cave. — Serrures, fiches et charnières. — Paumelles et autres. — Ferments de portes, de fenêtres, de jalousies.

24

Chemises sur mesure

27

pour hommes et jeunes gens

**GILETS DE FLANELLE**

**CALEÇONS**



**MAISON MATILE-MATHEY**

BIENNE

Grab-nweg 55 (Kesselgraben)

Il sera fait un modèle pour chaque commande

Pour conserver et maintenir les **Parquets de bois dur, planchers de sapin, escaliers de bois**, employez la

**RÉSINOLINE-LA-CLAIRE**



Exiger la marque  
aux deux hiboux



Exiger la marque  
aux deux hiboux



Cette excellente préparation entretient admirablement le bois, auquel elle donne de la dureté. Elle empêche pendant un très long temps la formation de la poussière sur les planchers et rend ainsi un service à l'hygiène des habitations. Elle se laisse étendre facilement au moyen d'un chiffon de laine et sèche immédiatement sans laisser d'odeur. On l'emploie pour enduire et conserver les parquets et planchers des locaux où l'on circule beaucoup, comme les **Fabriques, Ateliers, Bureaux, Magasins, Cafés-Restaurants, Salles d'écoles, etc.**

Rabais par forte quantité.

190

Dépôts à la Chaux-de-Fonds : MM. Alex. Stauffer, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Alb. Breguet, rue du Temple allemand ; Verpillat, négociant. — St-Inier, J. von Gunten. — Neuchâtel, Alf. Zommermann. — Cormondrèche, William Dubois. — Fleurier, Margot-Vaucher. — Ste-Croix, Emile Recordon.

Usine de Produits chimiques, La Claire, LOCLE

20

## GUÉRISONS

de Bremicker, méd. prat., à Glaris.

Les soussignés se font un devoir d'attester à M. Bremicker, méd. prat. à Glaris, la guérison complète, obtenue par lui dans les maladies suivantes : Catharre intestinal, diarrhées douloureuses, maux de ventre, flatuosités, épuisement. Jos. Iten, Unterägeri. Taches de rousseur, dès l'âge tendre. K. Lang, Rorschach. Dartres démangeantes, depuis 20 ans. J. Illi, Langnau. Goutte, rhumatisme très violent, depuis 30 ans. K. Fritsch, Obersteufen. Eruptions au visage, boutons, taches. C. Entenmann, Cannstatt. Catharre de la vessie, écoulements sanguinolents. A. Wymann, Heimiswyl. Pâles couleurs, anémie, frissons, abattement, palpitations, sommeil troublé, dérangement des fonctions digestives, inappétence, mauvaise mine, diminution des règles, troubles du système nerveux, maux de tête. Sus. Ulmer, Steckborn. Rhumatisme violent, depuis 6 ans. X. Egger, Waldenhausen. Maladie de l'estomac et des intestins, selles sanguinolentes, maux de ventre, flatuosités, maux de tête et d'oreilles, haleine forte. E. Kern, Rorbas. Nez rouge, bourgeons, éruptions au visage. J. A. Buler, Ensiedeln. Chute des cheveux depuis longtemps. M. et Mme Stöckli, Thoune. Dartres démangeantes, sur tout le corps. P. Klausen, Brigerberger pr. Brigue. Goutte, érysipèletox, enflure, douleurs épouvantables J. Oswald, Oberuzwyl. Incontinence d'urine, atonie de la vessie. R. Rychiger, Schwäbris. Maux de tête, douleurs faciales depuis 15 ans, faiblesse, âge 77 ans. J. Marg, Abplanalp, Innerskirchen. Affection pulmonaire, maladie tuberculeuse accompagnée de toux, d'expectoration, d'étoffements, de faiblesse. Fritz Moser, Maikirch près d'Aarberg. Ulcères aux pieds, dartres démangeantes depuis 4 ans, âgé de 65 ans ; j'avais consulté 7 autres médecins sans aucun effet et employé divers remèdes vantés dans les journaux. U. Gut, Wangen près Dübendorf. Douleurs à la hanche (goutte sciatique), rhumatisme depuis 7 ans incapable de travailler. B. Vetsch, Salez. Maladie des yeux, faiblesse des yeux, inflammation. A. Gloor, Aathal. Goître, tumeur, asthme depuis 10 ans. J. J. Buhler, Oberhelfenswil. 271 Ver solitaire avec la tête, en deux heures. H. Grasser, Davos. Succès garanti en tous cas curable ! Moitié des frais payable, sur désir, après la guérison ! Aucun dérangement professionnel ! Traitement par correspondance ! La publication des certificats n'aura lieu qu'avec la permission absolue du convalescent ; en tout autre cas la pleine discréption est assurée.

## CAFÉ-RESTAURANT F. SCHNEIDER

Vis-à-vis de la Gare

Consommations de premier choix. Service actif et soigné.

Se recommande.

F. SCHNEIDER.

AU PLANTEUR  
BIENNE FRITZ SETZ BIENNE  
Rue du Canal Rue du Canal

Jusqu'au Nouvel-An :

LIQUIDATION de 26

CHAPEAUX DE FEUTRE

Première qualité, à fr. 4.50 et 5.— pièce.  
Vente au deuxième étage

F. C. MATILE  
LOCLE (Suisse)

Commission - Expédition - Roulage

Agent près des douanes françaises et suisses  
à Morteau et au Locle

EXPOSITION D'HORLOGERIE

AFFRANCHISSEMENTS POUR TOUTES DESTINATIONS

## ÉCOLE D'HORLOGERIE

de 483  
SOLEURE

Cours complet théorique et pratique.  
Enseignement gratuit des langues modernes. Entrée à toute époque.

## FABRIQUE d'Etuis de Montres

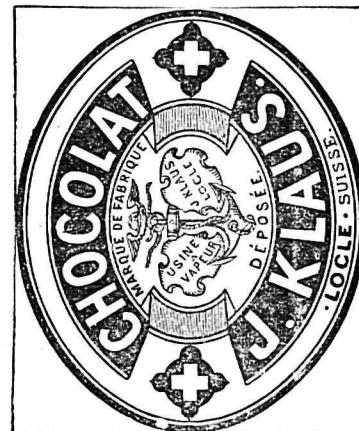
en tous genres

CHARLES GOERING fils

CHAUX-DE-FONDS 46

## LES HERNIEUX

trouveront aide et conseil dans la brochure : 260  
«Les hernies du bas ventre et leur guérison un conseiller pour les hernieux», que l'on peut se procurer gratis par la librairie de J. WIRZ, à Gruenigen (Zurich).



## Maladies du bas ventre

Maladies des organes génitaux. Contagion. Vices secrets et leurs suites. Impuissance. Ecoulement. Pollutions. Ardeur d'urine. Pertes séminales. Hématurie. Affections de la vessie et des reins. Traitement par correspondance suivant une méthode scientifique moderne. Remèdes inoffensifs. Point de dérangement dans sa profession ; discréption à toute épreuve.

Bremicker, méd. prat. à Glaris (Suisse). Succès garanti dans tous les cas curables.

265

## Aux Malades

qui souffrent de Maladies de l'estomac et des intestins, ver solitaire, affections des poumons, du larynx, du cœur, phisie, maladies du bas ventre, de la vessie, de la peau, goître, affections des glandes, des yeux, des oreilles et d'oreilles, goutte, rhumatisme, affection de l'épine dorsale, maladies du système nerveux, maladies des femmes, pauvreté de sang, est à recommander la brochure :

Traitement et guérison des malades

Guide des malades livrée gratuitement par la librairie A. Niederhäuser à Granges (Soleure) et par l'imprimerie Emile Lenz à Bulle. 267

## CONFISERIE, PATISSERIE

Fabrication de sirops en tous genres

Sucre de malt

Leckerlis de Bâle, 1<sup>re</sup> qualité

Caramels fins

DESSERTS DE TOUTES ESPÈCES

Pastilles de gomme en gros et en détail.

DROPS ET ROCKS

PERROT-ERNST  
Bienne  
89, Rue de la Gare 89. 40

## Catarrhe intestinal

Je certifie que M. Bremicker, méd. prat. à Glaris, m'a complètement guéri d'un catarrhe intestinal chronique, accompagné de maux de ventre, constipation, ténèse, flatuosités et ardeurs d'urine. Je souffrais depuis quatre ans de ce mal et les soins médicaux de cinq autres médecins étaient restés sans aucun résultat. Aucun dérangement professionnel ! 255 Gattikon, juillet 1886. J. Egli.

## CHEMISES

blanches, grandes, à 1 fr. 80 ; 2 fr. 30 sans col et 2 fr. 50 avec col. Chemises, teinture claire, très bonne marchandise, à 2 fr. sans col et 2 fr. 20 avec col. Envoi franco contre remboursement jusqu'à 6 chemises.

LOUIS MEYER,  
237 Reiden (Lucerne).

## Café-Restaurant du Jura

Place du Marché

Vins naturels - Bière ouverte

Samedis, tranches. — Lundis, gâteau au fromage. — Fondues à toute heure.

Se recommande au mieux.

G. KURTH.

## HOTEL DE BIENNE

(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie.

Se recommande

C. RIESEN-RITTER, propriétaire.

Demande de suite 300  
**un jeune commis**  
 très actif, au courant de la fabrication d'horlogerie, ayant déjà voyagé et connaissant la langue allemande. Bons appointements.  
 Adresser offres et références, case postale 1238, Chaux-de-Fonds.

**U**n ouvrier ou ouvrière serriseur, connaissant sa profession, est demandé à la  
**FABRIQUE DE MONTRES DES BREVETS.**  
 Le titulaire sera mis au courant de a machine. 294

**Finisseuses** On demande, pour entrer de suite ou à volonté, une ou deux bonnes finisseuses d'aiguilles et une bonne ouvrière limeuse ou à défaut deux bonnes assujetties. S'adresser chez M. Paul Berthoud, rue du Soleil, 1, à la Chaux-de-Fonds. 293

**J. Rodolphe GYGAX** OUVERT TOUJOURS  
 St-IMIER  
 MONTAGE DE BOITES en tous genres 45  
 SPÉCIALITÉ de Boites argent

**ÉTABLISSEMENT DE BAINS** MONTAGE DE BOITES en tous genres 45  
 SPÉCIALITÉ de Boites argent

## F. REYMOND & CIE A BIENNE

## LAITONS ET NICKELS

pour Horlogerie

Agence de vente exclusive des usines :  
**LA SALLE & Cie**, à Kriens près Lucerne.

**Nickelwalzwerks-Aktiengesellschaft**  
 vormals FLEITIMANN & WITTE, à Schwerte (Wesfalen).

290 **L. Giandue-Racine, Gravéur.**  
 Neuveville.  
 Ouvrage solide et durable. Buregravierement.  
 Marquées de la fabrique. Pour monteurs de boîtes et autres.

**RODOLPHE UHLMANN**  
 24, Daniel Jean Richard.  
**CHAUX-DE-FONDS**

**POINCQONS**  
**F. SCHENKER**  
 SAINT-IMIER

Dorure, argenture et nickelage. Polissage et finissage de boîtes et cuvettes. Rhabillage pour horlogers et bijoutiers. Spécialité d'imitation galonné et dorures fortes. Dorures artistiques, ors de couleur, vieil argent, etc. 37  
 Travail prompt et garanti.

**GRAND CHOIX**  
 de  
**MONTRES ÉGRÉNÉES GARANTIES**  
 Or, argent et métal 296

**Régulateurs, Réveils, etc.**

298

GRANDE BRASSERIE  
**GAMBRINUS**  
 Rue de Nidau, BIENNE

31 déc., 1<sup>er</sup>, 2 et 3 janvier proch.

**GRANDS CONCERTS**  
 par la Troupe viennoise  
 Entrée libre. — On commencera à 3 et à 8 heures

**Escargots de Bourgogne**

**ETRENNES**  
 pour Noël et Nouvel-An

A l'occasion de Noël et Nouvel-An, on trouvera chez le soussigné une jolie collection d'articles de bijouterie, tels que : bagues, boucles d'oreilles, broches, épingle de cravates pour messieurs, boutons de chemises, etc. Tous ces objets en or 18 karats sont garnis de pierres précieuses. Les amateurs peuvent choisir les pierres qu'ils désirent avoir. Travail garanti, ainsi que les matières premières, or et pierres.

298  
**P. BRUNNER-GABUS,**  
 Rue des Fontaines, 319, Locle.

A tous nos amis et connaissances, nos meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.  
 301  
 Il ne sera pas adressé de cartes.

RIESEN et famille.  
 HOTEL DE BIENNE.

## USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSEMENT D'OR

## GENÈVE

## FONTE ET LAMINAGE

de

**Nickel pur et d'Alliages de Nickel**  
 pour tous usages, spécialement pour les  
**FABRIQUES D'HORLOGERIE ET DE BOITES DE MONTRES**

Planches, tringles et fil de toutes dimensions

Dégrossissages en carrures et lunettes — Cisele

Découpages de platines, de rondelles pour fonds et cuvettes, de cercles pour carrures sans soudure, de flans pour monnaies, médailles et jetons

**S O U D U R E S — A N O D E S**

## CHYSOCALE

Plaquée or et argent sur Nickel et Chrysocale